



La chemise de Marie-Antoinette



**Anne Zazzo, Conservatrice en chef du patrimoine,
responsable des collections des objets d'histoire
et de mémoire au musée Carnavalet-Histoire de Paris.**

Les textiles qui furent en contact avec les corps de la famille royale – habits ou fragments de tenture, linges de table, de lit, de corps ou de toilette –, comme leurs cheveux, ou toute trace d'écrits et objets quotidiens manipulés par ces personnages, ont longtemps gardé un statut de reliques. Leur pieuse transmission s'est faite, depuis la Révolution, des serviteurs ou gardiens des prisonniers royaux à leurs familles, aux nostalgiques de la monarchie, ainsi qu'aux collectionneurs ou aux musées.

Ainsi, le valet de chambre Cléry autorisé à servir les prisonniers du Temple recueille des pièces de lingerie – il fit des achats et tenait notamment les mémoires des fournitures et les carnets de blanchissage des captifs en vue de la comptabilité des dépenses allouées par l'Assemblée. Sa femme qui sortait le linge sale de la prison du Temple pour le faire laver a récupéré elle aussi quelques pièces. Un coffret reliquaire en forme de sarcophage fut exécuté, contenant ces linges collectés par le couple. Au sommet du coffre, une plaque d'argent gravée indique : « Dépouilles sacrées. » L'objet, don de la comtesse de Forceville en 1930, figure aujourd'hui dans les collections du musée Carnavalet.

La chemise de Marie-Antoinette fait partie des collections de Carnavalet depuis 1911, grâce au don des petites-filles d'Etienne Lasne, l'un des commissaires préposés à la garde de la tour du Temple. Elle a été conservée par lui et, par transmission familiale, est parvenue au musée, comme deux autres, presque identiques, ainsi qu'un éventail dont la reine déchu se serait servie lors de sa captivité, et deux corsages livrés à sa fille aînée, dite Madame royale.

Le 10 août 1792, la famille royale avait quitté le palais des Tuileries, envahi par le peuple en insurrection, et s'était réfugiée à l'Assemblée législative sans aucun préparatif. La Commune de Paris obtient le droit d'organiser la captivité. Menés par Pétion, maire de Paris, et quelques officiers municipaux, les prisonniers sont installés précipitamment le 13 août dans la tour du Temple qui servait depuis 1782 d'appartement à Jacques Albert Berthelemy, archiviste de l'ordre de Malte, et qui se voit réquisitionnée. Les employés du Garde-Meuble apportent matelas et draps le soir même. La famille royale attend néanmoins encore les fournitures de première nécessité : ils n'ont pas de trousseau, vêtements ou linge de rechange.

Dans la soirée du 26 août, Cléry, l'ancien valet du dauphin, est autorisé à entrer au service du roi. Des documents retrouvés en 1848 par le bibliophile La Morinerie – qui publie le récit de sa découverte dans son ouvrage *Les Papiers du Temple* – évoquent les difficultés d'approvisionnement en linge au début du séjour. L'Assemblée a voté la somme de 500 000 livres pour l'entretien des prisonniers, mais elle se fait attendre : François Hue, l'ancien huissier de la chambre du roi qui l'avait suivi au Temple, avait avancé 526 livres à son maître... Un récapitulatif des dépenses du 10 août au 6 octobre 1792 mentionne ensuite des achats de vêtements, dont les linges de corps, souliers, chapeaux et parfums pour la reine d'un montant de 9 904,60 livres.

La chemise de lin et coton de Marie-Antoinette, assez fine sans être d'un grand luxe, fait partie des fournitures que la Commune procure ainsi à la reine au cours de sa détention. Cependant, les notes de blanchissage racontent la dégradation progressive du statut de la reine. Son linge est d'abord livré marqué au point de croix du dessin de la couronne et des initiales MA ; cependant, le trousseau est renvoyé pour être décousu de ces marques. Cléry le fera dorénavant broder d'autres initiales, dont les siennes « HC ».

Lorsque la Commune se rend compte que les factures des fournisseurs habituels – les comptes signalent les marchands de linge Lefebvre et Thorel, la blanchisseuse Clouet – sont exorbitantes, le linge est moins changé et confié à d'autres, réputés moins chers. La situation s'aggrave encore après la mort du roi. Les princesses reprendraient elles-mêmes les chemises. La privation de linge propre – lavé tous les dix jours à la Conciergerie – comme son inspection obsessionnelle par les commissaires, à l'affût de correspondances secrètes, scandalisent fortement les témoins directs et deviendront un topos du récit du calvaire de la reine.

Ainsi, une chemise qui touchait son corps n'est pas seulement vue comme une relique exceptionnelle, renvoyant à une représentation doloriste de la prisonnière. La qualité de la pièce peut devenir l'élément d'un récit idéologique : soit, jugée trop modeste, elle devient une preuve de la barbarie de ses geôliers révolutionnaires, soit, au contraire assez luxueuse, celle du traitement digne qui lui a été fait. D'un point de vue muséal, si l'une de ces chemises est décousue de sa marque, elle devient un témoin muet et, recousue de celle du valet de chambre, elle discourt sur sa transmission.

***La chemise de Marie-Antoinette, dépôt du Musée Carnavalet-Histoire de Paris,
est présentée dans le parcours de visite de la Conciergerie***

Texte extrait de la monographie *Marie-Antoinette, métamorphoses d'une image* paru aux [Éditions du patrimoine](#)